



ORDRE DES ARCHITECTES

21 | 22

MISSIONS
ACTIONS

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ORDRE
DES
ARCHITECTES



P2 SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE LE CONSEIL DE L'ORDRE PACA

3

4

RÉAFFIRMER LE RÔLE ET LE STATUT DE L'ARCHITECTE

10

La tenue du tableau

La protection du titre d'architecte

Le respect de la déontologie

Le traitement amiable des litiges

Le contrôle de l'assurance

La commission solidarité-entraide

Les procédures collectives

Sur les difficultés rencontrées lors de l'instruction

ÊTRE PRÉSENT DANS LA CITÉ

24

Les jurys de concours

La veille des marchés publics

La représentation de la profession

La promotion de l'architecture

ANTICIPER LES TRANSFORMATIONS DU MÉTIER D'ARCHITECTE

36

Les relations avec l'ensa-marseille

La formation continue

Les événements sur l'avenir de la profession

DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LES ACTEURS DU BÂTIMENT ET DE LA CULTURE

42

Les collaborations avec la filière de la construction

Les rencontres « et après ? » en 2020

Le retour des événements à l'ordre en 2021

VALORISER NOS SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

46

Un projet européen pour l'habitat des alpes du sud

La mobilisation pour l'architecture d'urgence

La représentation dans les instances nationales et interrégionales

P3 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Je suis heureuse que ce rapport soit enfin entre vos mains. Il vous donnera un aperçu des tâches que nous réalisons au quotidien, élus ordinaires et salariées.

L'ensemble du travail que nous accomplissons pour répondre à nos missions légales et les actions pertinentes qui garantissent l'intérêt public de la création architecturale vous sont ainsi présentés ici.

Une fois n'est pas coutume, au regard des derniers événements sanitaires qui nous ont touchés, nous revenons sur deux années¹ d'exercice, et donc en partie sur les résultats de nos prédécesseurs qui se sont confrontés à la pandémie de 2020. Loin de subir cette dernière, ils ont fait de cette situation inédite une occasion pour ouvrir de nouvelles pistes de travail et de nouvelles collaborations.

Élu en cours d'année 2021 - le 19 mars - notre nouveau Conseil a souhaité en partie poursuivre certains sujets du précédent mandat tout en définissant sa feuille de route pour sa mandature (2021 à 2024). Cette volonté transparaît déjà dans ce bilan.

Nos priorités sont :

- La protection du titre d'architecte
- La sensibilisation des élus à la qualité architecturale et au rôle de l'architecte
- La transmission d'une culture architecturale dès le plus jeune âge
- La proximité et la solidarité entre l'Ordre et les architectes de notre région

Ce rapport d'activités répond à la question « que fait l'Ordre ? » !

En tant que présidente de l'Ordre j'ai souhaité qu'il soit le reflet de l'institution dynamique que nous ambitionnons pour vous. Nous prétendons également à un Ordre proche des préoccupations des architectes et de la société. Je remercie l'ensemble des conseillers et l'équipe de permanentes pour leur active contribution à nos ambitions et investissements.

Découvrez sans plus attendre la nouvelle formule de notre rapport d'activités.

Très bonne lecture,

Maryline Chevalier

1. Les chiffres de l'année 2019 sont également rappelés afin de permettre une vision de l'impact de la crise sanitaire.

P4 LE CONSEIL DE L'ORDRE PACA

La composition du Conseil

Les élections ordinaires se sont tenues en février et mars 2021.

Taux de participation à ces élections : 35% au 1^{er} tour, 40% au 2^e tour.

15 conseillers ont été nouvellement élus pour rejoindre 9 conseillers élus depuis 2017.

Frédéric Poulat ayant été élu en juin 2021 au Conseil national, une 16^e candidate a rejoint le Conseil régional, Delphine Mondon.

Romain Bussi, élu depuis 2017, a ensuite démissionné en septembre 2021.



Maryline Chevalier
Présidente
DPLG - Crots (05)



Mylène Duquenois*
Secrétaire générale
DPLG - Vence (06)



Raphaël Azalbert
Conseiller
DPLG - Avignon (84)



Michel Escande*
Conseiller
DESA - Avignon (84)



Hélène Moreilhon*
Conseillère
DPLG - Nice (06)



Lorenzo Roccaro
Conseiller
DPLG - Marignane (13)



Guillaume André
Vice-Président
DPLG - Cagnes-sur-Mer (06)



Christelle Billy
Secrétaire générale adjointe
ENSAIS - Nice (06)



Marie Brosch
Conseillère
DE HMONP - Marseille (13)



Catherine Gianni
Conseillère
DPLG - Marseille (13)



Laure Pantel
Conseillère
DPLG - Marseille (13)



Raphaëlle Segond*
Conseillère
DPLG - Marseille (13)



Delphine De Jenken*
Vice-Présidente
DPLG - Marseille (13)



Jean-Baptiste Griesmar*
Trésorier
DPLG - Nice (06)



Régis Chaumont
Conseiller
DPLG - Manosque (04)



Pascal Lestringant
Conseiller
DPLG - La Valette-du-Var (83)



Agathe Pitoiset
Conseillère
DE HMONP - Robion (84)



Patrick Verbauwen
Conseiller
DESL - Marseille (13)



Arnaud Réaux*
Vice-Président
DE HMONP - Nice (06)



Sandrine Greleau
Trésorière adjointe
DPLG - Nice (06)



Jean-Gilles Coromp
Conseiller
DPLG - Embrun (05)



Delphine Mondon
Conseillère
DE HMONP - St-Bonnet-en-Champsaur (05)



Barbara Rizzo-Lordon
Conseillère
DFAUR - Antibes Juan-les-Pins (06)

P5

Les conseillers sortants en 2021 :

Françoise Berthelot, Bernard Brot, Elisabetta Castellano, Florence Loup-Dario, Olivier Mathieu
Olivier Mollet, Pierre Ponzetto, Camille Richard-Lenoble, Véronique Toussaint, Paul Wagner

* Élu-e depuis 2017

© Francis Habert

P6

Un aperçu des 2 années du conseil

• En 2020

10

séances officielles
dont 6 en visioconférence

24

réunions du Bureau

30

réunions de travail des Copil

40

réunions et rendez-vous
pour les relations extérieures

+ 16

réunions internes dédiées à la crise sanitaire

• En 2021

8

séances officielles
dont 1 en visioconférence
dont 1 délocalisée à Embrun

25

réunions du Bureau

52

réunions de travail des Copil

39

réunions et rendez-vous
pour les relations extérieures

P7

Les services

Pôle Tableau et Juridique



Françoise Loddo

Directrice juridique

Sécurisation des missions du Conseil

Supervision du pôle juridique

Conseil juridique auprès du Conseil

Information auprès des architectes et maîtres d'ouvrage

Gestion des litiges

Veille juridique

Liaison avec les instances juridiques extérieures



Marie Leckning

Chargée du Tableau

Gestion des inscriptions, modifications et radiations des
architectes et des sociétés d'architecture

Coordination des entretiens préalables à l'inscription

Contrôle des données légales

Information des professionnels et du public

Suivi des jurys de concours



Isabelle Bonnevalle

Chargée de mission juridique

Information auprès des architectes et maîtres d'ouvrage

Gestion des litiges en conciliation

Suivi des défauts d'assurance, procédures de suspension/
radiation

Secrétariat de la chambre de discipline

Suivi de la commission Solidarité-Entraide

Pôle Administration et Communication



Maïa Mendjisky

Responsable des relations institutionnelles

Gestion administrative, RH et comptabilité

Proposition et mise en œuvre de la stratégie d'influence

Accompagnement des élus pour la préparation des
rendez-vous politiques

Développement et suivi des partenariats

Référente formation continue

Coordination du fonctionnement et de l'entretien des locaux



Virginie Feisthauer

Responsable de la communication

Proposition et mise en œuvre de la stratégie de communication

Gestion, conception et diffusion des supports numériques
et imprimés

Développement et suivi des relations presse

Coordination des événements

Référente diffusion de la culture architecturale

Suivi des commissions et jurys HMONP



Delphine Devictor Pons – Ophélie Nivard (remplaçante
de Delphine D. pour la durée de son congé maternité)

Assistante administrative

Gestion de l'accueil physique et téléphonique

Gestion du courrier postal et électronique

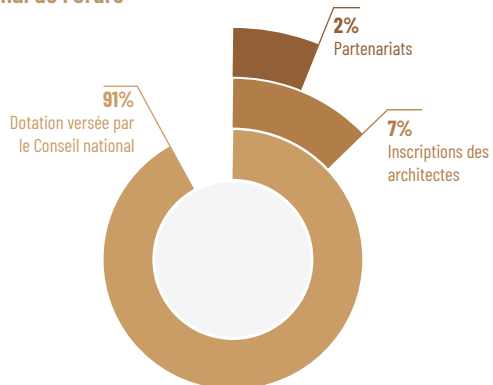
Suivi de la comptabilité

Suivi du fonctionnement et de l'entretien des locaux

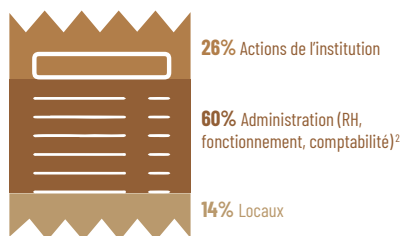
Participation à l'organisation des événements

Le budget

Le budget du Conseil régional de l'Ordre provient de 3 sources :



Dépenses 2020 : 760 035 €

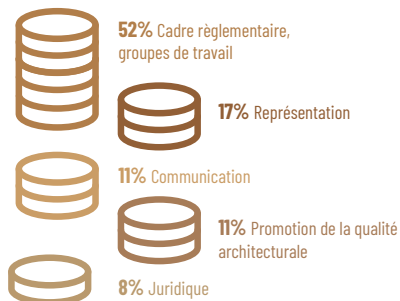


Dépenses 2021 : 811 200 €

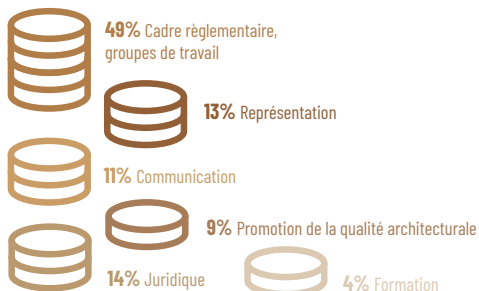


Focus sur les dépenses consacrées aux actions :

En 2020 : 200 455 €



En 2021 : 267 000 €



2. Ces dépenses contribuent à la mise en place d'actions par l'institution.

La communication en 2020 et 2021 :

141

actualités publiées sur le site
www.paca.architectes.org

19

éditions de la newsletter d'actualité
[In]formation (3500 destinataires)

28

éditions de la newsletter dédiée
à la formation In[formation]
(2900 destinataires)

44

éditions de la newsletter [Flash]info
(Covid, élections, appels à candidature...)

2 900

exemplaires diffusés du rapport d'activité

40

articles parus dans la presse

1

tribune publiée par la presse

Les réseaux sociaux en 2021 :



1992 ABONNÉS

> suivez-nous @croapaca

20 675

personnes touchées par des posts Facebook



738 ABONNÉS

> suivez-nous @croapaca

4 405

vues mensuelles des
tweets en moyenne

16

mentions de l'Ordre
mensuelles en moyenne



13665 ABONNÉS

> suivez-nous
@ Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA

315

nouveaux abonnés
mensuels en moyenne

24 992

vues mensuelles des
publications en moyenne

P10 RÉAFFIRMER LE RÔLE ET LE STATUT DE L'ARCHITECTE

La tenue du tableau

Le Tableau représente l'ensemble des architectes et sociétés inscrit-e-s à l'Ordre. Au sein du Conseil Régional, le service du Tableau remplit l'une des missions premières de l'Ordre : garantir au public des architectes assurés, formés et respectueux des règles éthiques de la profession.

> Il est consultable sur le site www.architectes.org.

Les architectes et sociétés d'architecture de la région au 31 décembre 2021 :

Architectes

Hors région : 57

Hors territoire national : 35

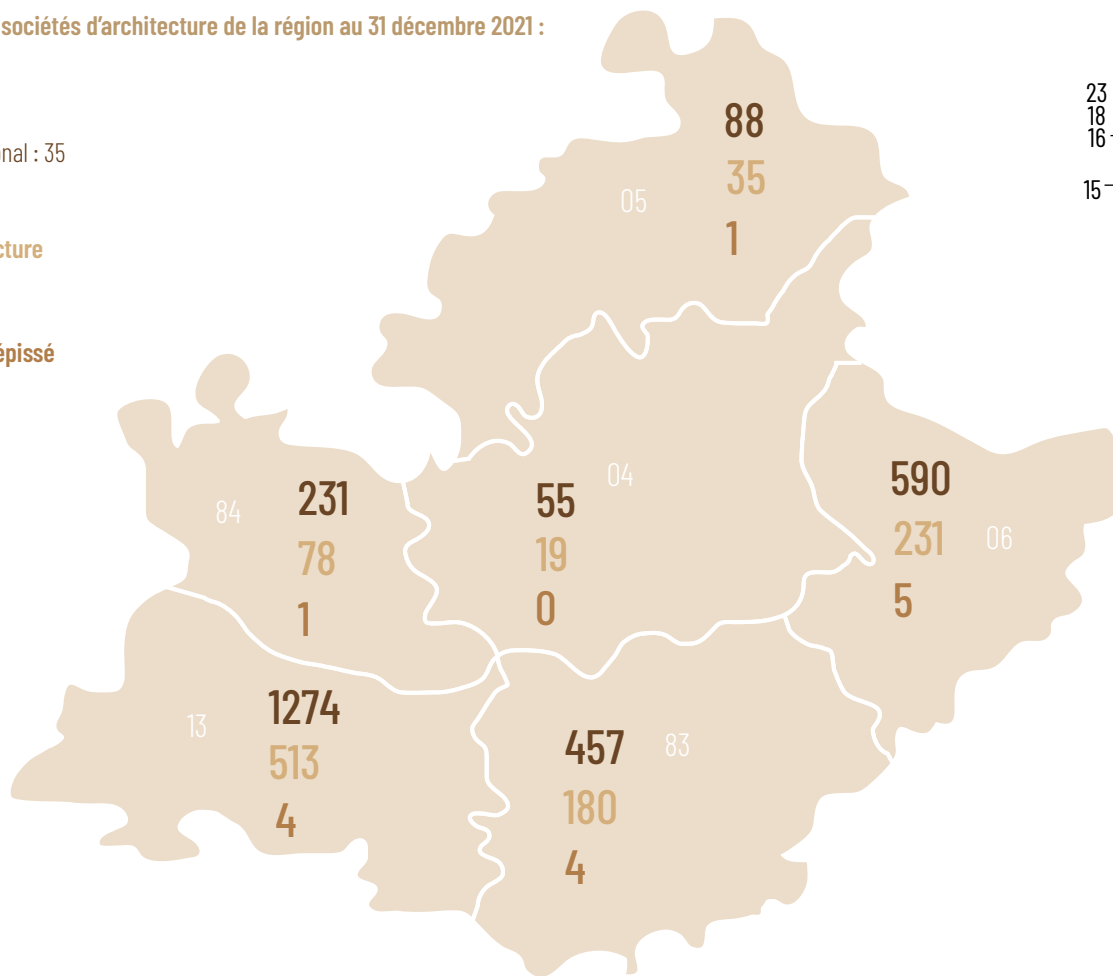
Total : 2787

Sociétés d'architecture

Total : 1056

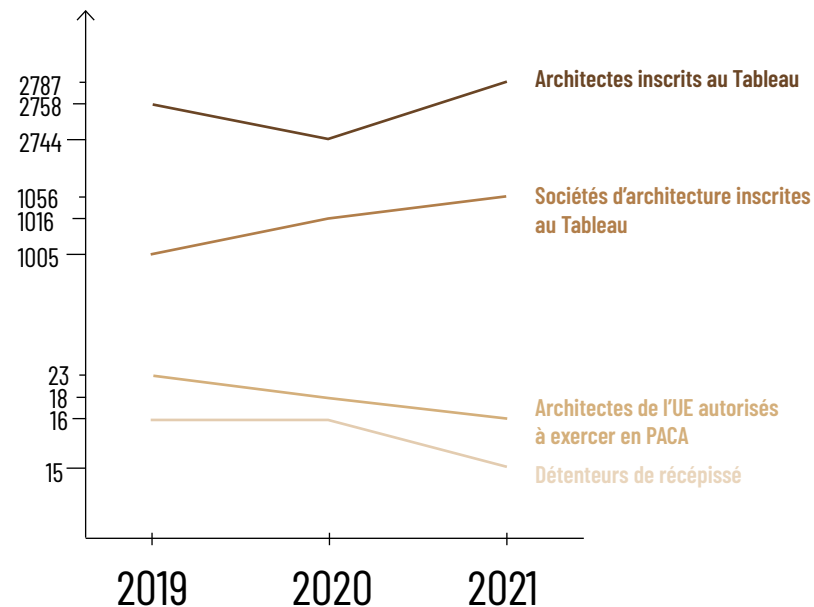
Détenteurs de récépissé

Total : 15



P11

Évolution de 2019 à 2020 :



Mouvements architectes

		2019	2020	2021
ENTRÉES	INSCRIPTIONS	99	76	108
	RÉINSCRIPTIONS	24	22	22
	TRANSFERTS EN PACA	15	17	23
	TOTAL DES ENTRÉES	138	115	153
SORTIES	DÉMISSIONS	95	91	71
	DÉCÈS	9	5	6
	TRANSFERTS VERS D'AUTRES RÉGIONS	10	4	8
	RADIATIONS ADMINISTRATIVES (TOUS MOTIFS CONFONDUS)	27	23	15
	RADIATIONS DISCIPLINAIRES	0	0	0
	TOTAL DES SORTIES	141	134	100
ADMISSIONS À L'HONORARIAT	22	11	10	

Mouvements sociétés

		2019	2020	2021
ENTRÉES	INSCRIPTIONS	101	71	71
	RÉINSCRIPTIONS	1	0	0
	TRANSFERTS EN PACA	3	6	5
	TOTAL DES ENTRÉES	105	77	76
SORTIES	DÉMISSIONS, DISSOLUTIONS, LIQUIDATIONS	8	32	32
	TRANSFERTS VERS D'AUTRES RÉGIONS	7	2	5
	RADIATIONS ADMINISTRATIVES (TOUS MOTIFS CONFONDUS)	7	7	5
	TOTAL DES SORTIES	22	41	42

Mise en place de rencontres avant l'inscription à l'Ordre

Les conseillers du groupe de travail portant sur le Tableau ont proposé la mise en place d'un entretien préalable à l'inscription. Cette démarche se veut bienveillante, il s'agit de recevoir les futurs architectes pour les informer sur ce qu'implique l'inscription à l'Ordre, et de renforcer la proximité de l'institution. L'élu ordinal rencontré à cette occasion devient ensuite un référent pour l'architecte. Après une phase de test de 4 mois de septembre à décembre 2021, ce processus a été définitivement adopté.

55 nouveaux inscrits ont été reçus en entretien en 2021.



2021 - prestation de serment
© Bruno Ruiz

P14 LA PROTECTION DU TITRE D'ARCHITECTE

Seules les personnes physiques ou morales inscrites au Tableau de l'Ordre peuvent porter les titres d'architecte, d'agréé en architecture ou de société d'architecture.

Le Conseil Régional de l'Ordre lutte au quotidien pour la protection du titre en demandant aux personnes qui utilisent illégalement le titre de régulariser leur situation, soit en s'inscrivant à l'Ordre pour celles qui remplissent les conditions nécessaires, soit en cessant d'utiliser le titre. Dans bon nombre de cas les usurpateurs acceptent. Lorsque ce n'est pas le cas, le Conseil Régional de l'Ordre peut décider d'agir en justice.

Le port illégal du titre est une infraction pénale pouvant faire l'objet de sanctions lourdes : un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Renforcement de la lutte contre l'usurpation du titre en 2021

7 conseillers ont formé un groupe de travail avec la directrice juridique pour conduire des actions de manière plus systématique en cas de suspicion d'usurpation du titre, en commençant par une action pilote dans les Alpes-Maritimes où les contrevenants sont particulièrement nombreux.

Ils examinent l'ensemble des dossiers et les suites données par les contrevenants aux mises en demeure qui leur ont été adressées par le Conseil Régional afin d'étudier avec l'appui d'une avocate l'opportunité d'engager une action en justice.

59 dossiers ont été traités par le copil dont une partie sont toujours en cours, et l'objectif en 2022 est d'élargir cette procédure à l'ensemble du territoire de la région.

Saisines du Conseil de l'Ordre :

22 37

Nombre de
saisines
en 2020

Nombre de
saisines
en 2021

Actions en justice contre des usurpateurs

En 2019 et 2020, le Conseil de l'Ordre a engagé des actions en justice pour des faits d'usurpation du titre d'architecte constatés sur des supports de communication et d'événements, et pour des pratiques commerciales trompeuses.

En 2021, il s'est également constitué partie civile dans le cadre de procédures pénales déjà engagées pour des faits d'usurpation du titre (obtention d'un jugement favorable ; en attente du 2nd jugement).



P16 Le respect de la déontologie

Prestation de serment

100 architectes ont prêté serment le 9 juillet 2021.

Inscrits entre décembre 2019 et mai 2021, ils se sont engagés formellement à respecter le Code de déontologie de la profession.

Ce moment solennel est également l'occasion pour les conseillers de l'Ordre d'accueillir les jeunes inscrits, de leur communiquer des informations sur l'institution, et de partager une soirée conviviale.

La cérémonie et l'apéritif ont eu lieu à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille dont les espaces, notamment extérieurs, ont permis de maintenir l'événement dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Actions disciplinaires

Toute personne inscrite à l'Ordre est donc tenue de respecter le code de déontologie des architectes. Toute suspicion de non-respect de ces dispositions peut faire ouvrir au Conseil de l'Ordre une enquête dont le résultat déterminera si l'architecte sera poursuivi ou non devant la chambre de discipline.

	2019	2020	2021
ACTIONS DISCIPLINAIRES ENGAGÉES	4	0	2
ACTIONS DISCIPLINAIRES NON ENGAGÉES CONSIDÉRANT QUE CELLE-CI N'ÉTAIT PAS FONDÉE	11	7	6
ENQUÊTE PRÉALABLE TOUJOURS EN COURS			1
TOTAL DES ENQUÊTES PRÉALABLES RÉALISÉES	15	7	9

La chambre régionale de discipline

La Chambre régionale de discipline est une instance juridique distincte et indépendante du conseil de l'Ordre, présidée par un magistrat de l'ordre administratif. Les différentes sanctions disciplinaires sont : l'avertissement ; le blâme ; la suspension (avec ou sans sursis) pour une période de 3 mois à 3 ans ; la radiation.

Action en justice

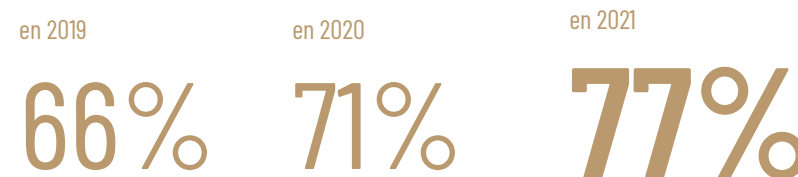
En 2020, l'Ordre des Architectes PACA s'est constitué partie civile dans le cadre d'une procédure pénale déjà engagée à l'encontre d'un architecte pour des faits présumés d'escroquerie, d'infraction à l'urbanisme et de fausse facturation (en attente de jugement).

P17

« La signature de complaisance est interdite » - art. 5 du code de déontologie

La signature de complaisance est caractérisée dès lors que l'architecte a signé un projet qu'il n'a pas établi, peu importe que cette signature ait donné lieu à rémunération ou pas.

Proportion des enquêtes réalisées liées à une suspicion de signature de complaisance :



P18 Le traitement amiable des litiges

L'Ordre s'est doté d'une procédure de règlement à l'amiable des litiges sous la forme de tentatives de conciliation.
 Pour les litiges entre confrères, la saisine du Conseil Régional est obligatoire avant toute procédure judiciaire.
 Pour les litiges entre architecte et maître d'ouvrage, la saisine dépend des dispositions prévues au contrat.

2019

	CONCILIATIONS AYANT ABOUTI	CONCILIATIONS N'AYANT PAS ABOUTI	DOSSIERS EN COURS	Total
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRES	3	4	6	13
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE	5	8	7	20
TOTAL	8	12	13	33

2020

	CONCILIATIONS AYANT ABOUTI	CONCILIATIONS N'AYANT PAS ABOUTI	DOSSIERS EN COURS	Total
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRES	8	8	0	16
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE	11	8	8	27
TOTAL	19	16	8	43

P19

2021

	CONCILIATIONS AYANT ABOUTI	CONCILIATIONS N'AYANT PAS ABOUTI	DOSSIERS EN COURS	Total
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRES	-	5	5	10
DIFFÉRENDS ENTRE CONFRÈRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE	12	3	11	26
TOTAL	12	8	16	36

Nombre d'heures consacrées aux conciliations :

NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL (POUR LES CONCILIATIONS ACHÉVÉES)	2019	2020	2021
PAR LE SERVICE JURIDIQUE	200	350	200
PAR LES CONSEILLERS DE L'ORDRE	160	280	160
TOTAL	360	630	360

La médiation de la consommation

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le code de la consommation prévoit que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de résoudre un litige l'opposant à un professionnel. Ce dispositif doit être stipulé au contrat de l'architecte et ne peut être activé que sur demande du consommateur. Les honoraires du médiateur sont à la charge de l'architecte.

P20 Le contrôle de l'assurance

Toute personne physique ou morale inscrite au Tableau de l'Ordre ou à son annexe doit produire, chaque année, au Conseil Régional dont elle relève une attestation d'assurance pour l'année en cours, et ce avant le 31 mars.

La production de cette attestation est essentielle puisqu'elle est une condition de maintien au tableau.

	2019	2020	2021
RELANCES PAR COURRIER SIMPLE	905	513	605
RELANCES RAR	344	256	248
SUSPENSIONS POUR DÉFAUT D'ASSURANCE	36 Dont 24 architectes et 12 sociétés	28 Dont 19 architectes et 9 sociétés	31 Dont 17 architectes et 14 sociétés
RADIATIONS POUR DÉFAUT D'ASSURANCE	25 Dont 19 architectes et 6 sociétés	15 Dont 9 architectes et 6 sociétés	12 Dont 7 architectes et 5 sociétés

> Les frais inhérents aux relances pour défaut de production d'assurance représentent près d'1% du budget annuel de l'institution.

P21 La commission solidarité-entraide

La Commission Solidarité-Entraide (CSE) du Conseil national de l'Ordre se prononce après avis du Conseil régional pour attribuer des exonérations et échelonnements de paiement de la cotisation ordinale aux architectes en difficulté, et ce quelle que soit la nature de cette difficulté. Ce dispositif de solidarité s'ajoute aux exonérations partielles accordées sur conditions de ressources.

Demandes d'exonération et décisions de la CSE :

	2019	2020	2021
NOMBRE D'EXONÉRATIONS TOTALES	2	3	4
NOMBRE D'EXONÉRATIONS PARTIELLES	6	10	20
NOMBRE DE REFUS	3	4	4
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES	11	17	28

Situation des architectes ayant sollicité la CSE :

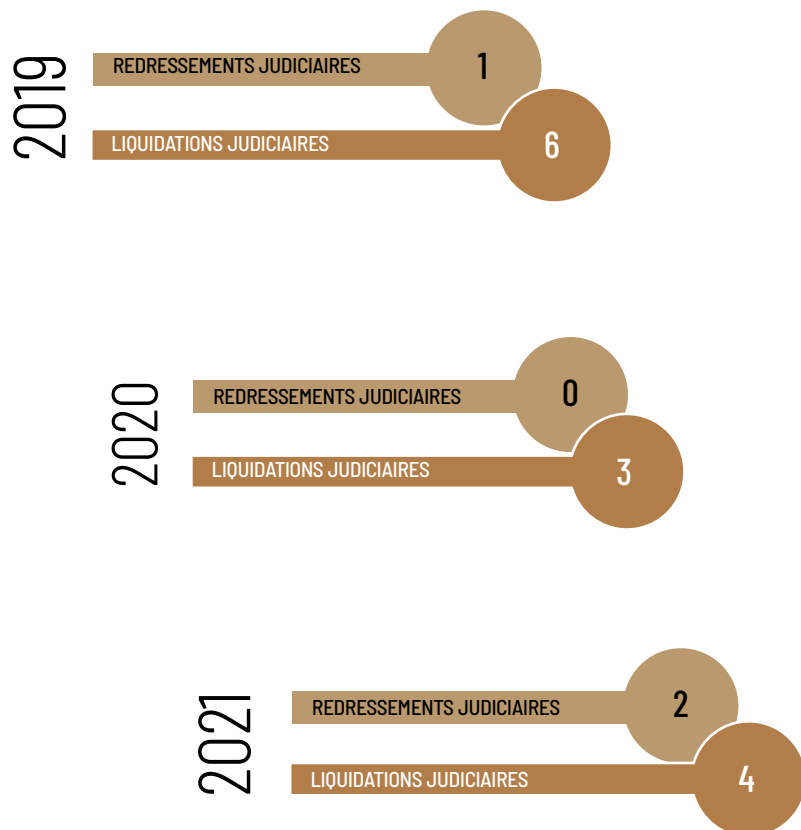
	2019	2020	2021
EN RECHERCHE D'EMPLOI	2	2	3
BÉNÉFICIAIRES DU RSA	4	6	7
EN ARRÊT MALADIE	3	9	17
RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES	2	0	1
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES	11	17	28

Rappel :

les architectes souhaitant en bénéficier doivent en faire la demande avant le 31 mars auprès du Conseil national ; les modalités sont décrites dans l'appel à cotisation.

P22 Les procédures collectives

Le Conseil régional est convoqué aux audiences de procédures de redressement ou de liquidation des entreprises d'architecture.



P23 Sur les difficultés rencontrées lors de l'instruction

En 2021, 9 conseillers ont formé un groupe de travail en vue de proposer des solutions aux difficultés rencontrées par les consçeurs et confrères lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. L'objectif est de mener une action pilote dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui pourra être transposée au niveau national. Ils ont donc travaillé en 2021 à l'élaboration d'une enquête destinée à être diffusée au début de l'année 2022 auprès de tous les architectes de la région afin d'identifier précisément ces difficultés et proposer les solutions les plus pertinentes.



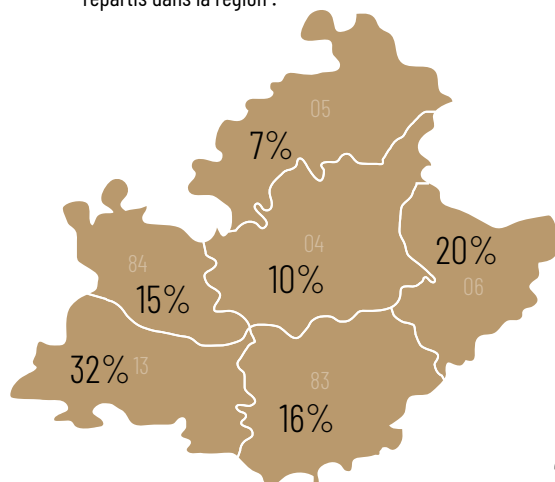
2021 - prestation de serment
© Bruno Ruiz

Les jurys de concours

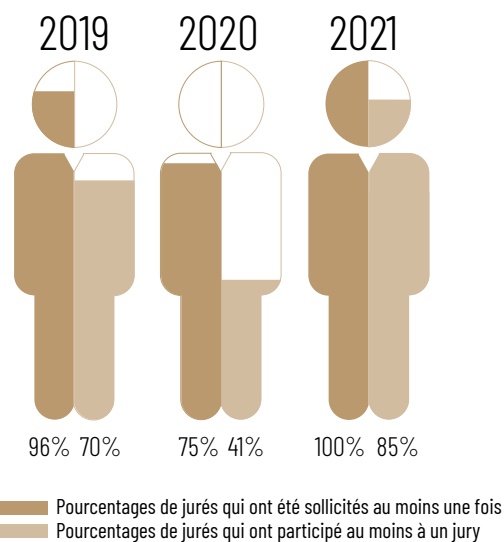
Le Conseil Régional est régulièrement sollicité par des maîtres d'ouvrage souhaitant la participation d'architectes aux séances de travail des jurys d'attribution de marché.

Les architectes jurés de l'Ordre :

Au 31 décembre 2021, 84³ architectes figuraient sur la liste de jurés de l'Ordre des Architectes PACA. Ils sont ainsi répartis dans la région :



Le mode de proposition a privilégié la rotation et l'équité parmi les jurés potentiels.



P26

Nombre de sollicitations et types de procédures :

Si le nombre de sollicitations est resté stable entre 2019 et 2020, malgré la crise sanitaire, en 2021 l'Ordre a reçu 41 sollicitations, soit 20% de plus qu'en 2020. La demande a notamment doublé dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, elle est également en nette hausse dans le Vaucluse.

2021	04	05	06	13	83	84	TOTAL REGION
CONCOURS	1	3	4	11	4	8	31
CONCEPTION RÉALISATION			1	2	1		4
PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION			1				1
APPEL D'OFFRE OUVERT			1				1
APPEL D'OFFRE RESTREINT					1		1
PROCÉDURE ADAPTÉE			1				1
MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE					1		1
TOTAL PAR DÉPARTEMENT	1	3	8	13	7	8	40

P27

2020

	04	05	06	13	83	84	TOTAL REGION
CONCOURS	2	5	2	5	10	2	26
CONCEPTION RÉALISATION			1	1			2
DIALOGUE COMPÉTITIF				1			1
PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION			1		1		2
TOTAL PAR DÉPARTEMENT	2	5	4	7	11	2	31

2019

	04	05	06	13	83	84	TOTAL REGION
CONCOURS		3	5	5	4	5	22
CONCEPTION RÉALISATION			2	1	2		5
DIALOGUE COMPÉTITIF			2	1			3
TOTAL PAR DÉPARTEMENT	0	3	9	7	6	5	30

Courrier au maîtres d'ouvrage

En septembre 2021, un courrier a été adressé à tous les maires de la région dans le but de rappeler que l'Ordre pouvait proposer des architectes jurés mais aussi de faire quelques recommandations aux futurs maîtres d'ouvrage qu'ils représentent.

Formation « juré de concours »

Pour répondre au mieux aux demandes des maîtres d'ouvrage, un groupe de travail organise régulièrement des sessions de formation « juré de concours » gratuites, en partenariat avec la MIQCP, afin de proposer des architectes formés depuis moins de 3 ans aux maîtres d'ouvrage.

P28 La veille des marchés publics

Le Conseil Régional de l'Ordre effectue une veille permanente des pratiques constatées dans la région notamment concernant la dévolution de la commande et, le cas échéant, peut se pourvoir en justice.

369

Dossiers traités
de 2019 à 2020

	2019	2020	2021
INTERVENTIONS AUPRÈS DE MAÎTRES D'OUVRAGE AU SUJET D'IRRÉGULARITÉS RELEVÉES	28	33	38
INFORMATIONS GÉNÉRALES COMMUNIQUÉES AUX MAÎTRES D'OUVRAGE	9	5	14
INFORMATIONS GÉNÉRALES COMMUNIQUÉES AUX ARCHITECTES QUI ONT SAISI L'ORDRE	93	81	61
SAISINES POUR LESQUELLES L'ORDRE N'A PAS DONNÉ SUITE	2	4	1
TOTAL	132	123	114

Focus sur les interventions auprès des maîtres d'ouvrage :

Thématiques	POURCENTAGE PAR THÉMATIQUE	NOMBRE PAR THÉMATIQUE	RÉPONSES DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PAR THÉMATIQUE	
			POSITIVE	NÉGATIVE
ADÉQUATION ENTRE LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ ET LE NIVEAU DU RENDU	31,4%	11	7	4
CONTENU DE LA MISSION	20%	7	4	3
TYPE DE PROCÉDURES SELON SEUILS OU OBJET DE L'OPÉRATION	17,2%	6	3	3
MANDATAIRE ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	11,4%	4	2	2
CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	8,6%	3	2	1
CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8,6%	3	3	0
COMPOSITION DU JURY	2,8%	1	0	1

P29

En 2020

Thématiques

	POURCENTAGE PAR THÉMATIQUE	NOMBRE PAR THÉMATIQUE	RÉPONSES DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PAR THÉMATIQUE	
			POSITIVE	NÉGATIVE
ADÉQUATION ENTRE LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ ET LE NIVEAU DU RENDU	34%	17	12	5
CONTENU DE LA MISSION	17%	9	5	4
TYPE DE PROCÉDURES SELON SEUILS OU OBJET DE L'OPÉRATION	17%	9	2	7
MANDATAIRE ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	6%	3	1	2
CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	8%	4	4	0
DÉLAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6%	3	0	3
CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4%	2	0	2
COMPOSITION DU JURY	4%	2	2	0
DÉLAIS D'EXÉCUTION DE LA MISSION	4%	2	2	0

En 2021

Thématiques

	POURCENTAGE PAR THÉMATIQUE	NOMBRE PAR THÉMATIQUE	RÉPONSES DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PAR THÉMATIQUE	
			POSITIVE	NÉGATIVE
ADÉQUATION ENTRE LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ ET LE NIVEAU DU RENDU	28%	16	10	6
CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	23%	13	6	7
TYPE DE PROCÉDURES SELON SEUILS OU OBJET DE L'OPÉRATION	16%	9	1	8
MANDATAIRE ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	14%	8	4	4
CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	9%	5	2	3
DÉLAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7%	4	0	4
CONTENU DE LA MISSION	3%	2	2	0

Actions en justice

En 2019 :

• 1 action engagée visant à contester la validité d'un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation d'une maison des associations, notamment en ce que le choix de l'attributaire a conduit à contourner la présence nécessaire d'un architecte parmi les membres du groupement. En attente de décision.

En 2020 :

• 1 plainte déposée à l'encontre du maire d'une commune dans le cadre de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre eu égard à ses liens avec l'architecte, susceptibles de constituer une situation de conflit d'intérêts et pouvant recevoir la qualification pénale de délit de prise illégale d'intérêts. Le Procureur n'a pas donné suite.

Sanction de l'autorité de la concurrence : dans l'attente d'une décision de la Cour de Cassation

Par décision du 1/10/19, l'autorité de la concurrence a prononcé une sanction de 1 500 000 euros à l'encontre de l'Ordre des Architectes pour avoir mis en œuvre, via le Conseil National et des Conseils Régionaux dont celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur, des pratiques d'entente anticoncurrentielles sur les prix dans le secteur des marchés publics de la maîtrise d'œuvre. L'Ordre des Architectes qui conteste la réalité et la portée des pratiques sanctionnées a fait appel devant la Cour d'Appel de Paris qui, par un arrêt du 15/10/20, a prononcé la même sanction. L'Ordre des Architectes a saisi la Cour de Cassation d'un pourvoi à l'encontre de cette décision.

P31 La représentation de la profession

L'institution a pour mission de représenter la profession auprès des pouvoirs publics. Depuis 2017, l'Ordre des Architectes PACA renforce ses actions en ce sens. En 2021, le Conseil a fait de son influence territoriale l'une des priorités du mandat 2021-2024.

Auprès des élus locaux et des collectivités territoriales

Co-signature d'un courrier avec la FBTP 84 à destination des maires du Vaucluse

• Objet : alerter sur l'urgence économique et sociale de la situation liée au Covid-19 et proposer d'apporter une aide opérationnelle sur le traitement des demandes d'urbanisme, les études de faisabilité des projets à venir, la reprise complète et efficace des chantiers, toute action qui permettrait d'accélérer la passation des marchés publics.

Co-signature d'un courrier de Violaine Démaret, préfète des Alpes-de-Haute-Provence, à l'attention des collectivités territoriales du département

• Objet : alerter sur les conséquences de la crise sanitaire, demande d'accélérer le lancement des marchés publics, les mises en chantier et l'instruction des demandes de permis de construire.

Participation active aux ateliers et réunions de la nouvelle équipe municipale de la Ville de Marseille :

• Élaboration de la Charte pour la construction durable avec l'adjointe Mathilde Chaboche et ateliers sur le foncier dans les locaux de l'Ordre
• Mise en place du nouveau Plan Écoles avec l'adjoint Pierre-Marie Ganozzi

Rencontre avec Anthony Borré, 1^{er} adjoint de la Ville de Nice

• Objet : échanger autour de la charte du logement et celle de la qualité architecturale lancées par la Ville de Nice.

Rencontre avec Laure-Agnès Caradec, adjointe à l'urbanisme de Marseille

• Objet : les problèmes rencontrés pour les délivrances d'autorisations d'urbanisme.

Réunion avec Camille Galtier, Maire de Manosque

• Objet : l'urbanisme et plus particulièrement le centre ancien ; le maire et son équipe se sont montrés favorables à faire participer des architectes locaux à la révision du PLU.

Co-signature d'un courrier avec la FBTP 84 à l'attention des collectivités territoriales du Vaucluse

• Objet : alerter sur les conséquences de l'allongement des délais d'instruction des permis de construire provoqué par la crise du Covid-19

Participation au Salon des Maires des Alpes-Maritimes

• Objet : rencontrer les maires du département, les sensibiliser à nos problématiques et provoquer des rendez-vous de travail

MAI
2020

JUIN
2020

OCT
2020

DEC
2020

JAN
2021

MARS-DEC
2021

17 SEPT
2021

15 DEC
2021

Auprès des services de l'État

En plus de participer à des commissions régulières en préfecture dans les 6 départements région (Sécurité Publique, Sites et Paysages, Aménagement Commercial...), le Conseil Régional a été sollicité en 2020 pour des séances de travail avec les préfets des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, et de Vaucluse. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les débats ont abouti à un courrier de la préfète co-signé par l'Ordre et les autres organisations professionnelles du secteur de la construction.

Tribune « Les architectes, des citoyens qui s'engagent »

Le 18 juin 2021, dans l'entre-deux tours des élections régionales, le quotidien Nice Matin a publié une partie de la tribune de l'Ordre des Architectes PACA interpellant les candidats au sujet du développement durable et leur rappelant la place de l'architecte dans les questions écologiques.

L'intégralité du texte est disponible sur le site www.paca.architectes.org.



2021 - Salon des Maires à Nice © CROA PACA

P33 La promotion de l'architecture

Le colloque « La ville, nouveaux horizons » par Le Point

L'Ordre des Architectes PACA était partenaire en 2021 de la 2^e édition de cette journée de débats et de rencontres organisée par le magazine Le Point à Nice, réunissant pouvoir publics, élus, architectes, sociologues, habitants, journalistes... Le vice-président de l'Ordre Arnaud Réau y est également intervenu sur la question de la résilience urbaine.

Les architectes fêtent les Journées nationales de l'architecture

En 2020 et 2021, les conseillers de l'Ordre ont à nouveau participé aux Journées nationales de l'architecture en organisant des expositions, conférences, ateliers, visites et balades sur tout le territoire régional.

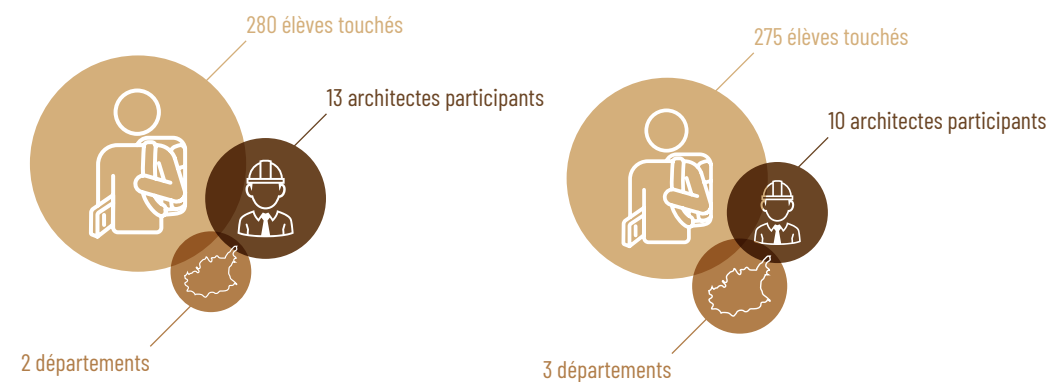
La Maison de l'Architecture et de la Ville (MAV PACA)

L'Ordre des Architectes PACA soutient la Maison de l'architecture régionale depuis 2003. L'association organise des événements et édite des ouvrages pour diffuser la culture architecturale et urbaine au plus grand nombre. Elle œuvre particulièrement auprès des publics scolaires et des jeunes.

Viv(r)e l'architecture

Avec la MAV et le rectorat de l'Académie Aix-Marseille, l'Ordre participe à Viv(r)e l'architecture, un programme de sensibilisation des élèves de la petite section de maternelle à la 3^e.

Des architectes désireux de partager leur passion et leur expérience avec les plus jeunes organisent des interventions dans les classes en binôme avec les enseignants.



Année scolaire 2020-2021

Année scolaire 2021-2022

Architectures en ligne

Depuis 2012, l'Ordre des Architectes PACA participe au comité éditorial de la plateforme de diffusion Architectures en ligne, qui donne à voir ou à revoir, dans un format court ou dans leur intégralité, le meilleur des conférences sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage qui se tiennent dans la région, ainsi que des visites d'exposition et des interviews.

Si la tenue des événements en 2020 et 2021 a été considérablement impactée par la crise sanitaire, 8 vidéos de conférences ont pu être mises en ligne sur cette période.

www.architecturesenligne.org

Le Prix des Diplômes

En 2020 et 2021, le Conseil Régional de l'Ordre était une nouvelle fois partenaire du Prix des Diplômes, un concours organisé par le Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône qui a pour objectif de promouvoir et de récompenser les diplômés issus de l'ENSA•M.



P36 ANTICIPER LES TRANSFORMATIONS DU MÉTIER D'ARCHITECTE

Les relations avec l'ENSA-Marseille

L'Ordre des Architectes travaille à renforcer ses liens avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, seule école de la région, en :

- **Siégeant au Conseil d'Administration**

Pourquoi ? Participer à la vie de l'École. Le CA dispose d'une compétence générale d'orientation et de gestion de l'établissement (règlement intérieur des études, programme d'enseignement, budget, recrutement...).

- **Intervenant chaque année dans le cadre du parcours théorique de l'HMONP**

Pourquoi ? Informer les postulants à l'habilitation sur le cadre et les exigences de la profession réglementée et leur rappeler le rôle et les missions de l'Ordre.

- **Participant à la composition des jurys des soutenances HMONP.**

- **Recueillant et transmettant à l'ENSA la volonté des architectes de la région d'accueillir des étudiants en stage ou mise en situation professionnelle.**

Pourquoi ? Assurer le lien entre les agences et les architectes de demain et également permettre aux étudiants de trouver des lieux d'accueil pour la partie professionnalisante de leur formation.

- **Accueillant la 2^e session des soutenances HMONP dans ses murs.**

Pourquoi ? Favoriser la transition entre la fin de la formation et le début de l'exercice professionnel, proposer aux futurs ADE HMONP un premier contact avec leur Ordre.

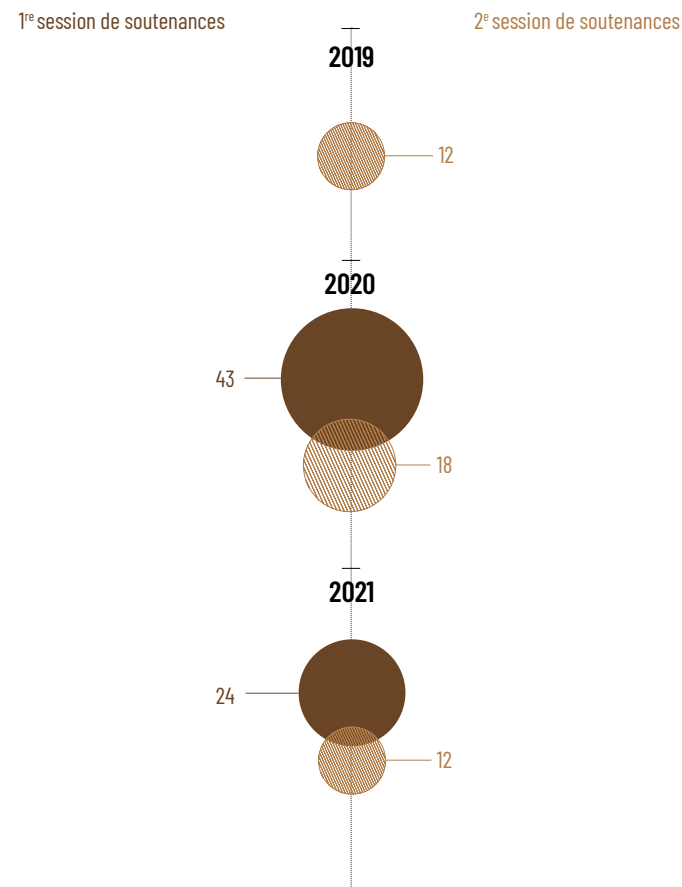


P37

Les jurys de soutenances HMONP

L'Ordre lance chaque année des appels à volontaires auprès des architectes de la région afin d'assurer le nombre d'architectes praticiens nécessaire dans la composition des jurys. Les critères de sélection sont basés sur la motivation exprimée et leurs disponibilités. Les jurés sélectionnés sont à nouveau sollicités dans la même année pour la 2^e session de soutenances.

Nombre d'architectes désignés par l'Ordre dans les jurys HMONP



En 2 ans, les jurys HMONP ont auditionné 230 candidats.

P38 La formation continue

Partenariats avec les organismes de formation

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes poursuit sa démarche de partenariat avec plusieurs organismes de formation afin d'assurer une offre de formation variée et de qualité dans la région.

Pour cela, il a signé en 2020 une convention de partenariat de 3 ans avec 2 organismes basés en dehors de la région, a travaillé à l'organisation de formations conjointes et a diffusé les formations organisées par les organismes de PACA auprès des architectes.



2021 - Formation architecture d'urgence
© Zoe Bouana

201

En 2020, 201 stagiaires ont pu être formés dans le cadre de partenariats directs de l'Ordre notamment avec les organismes de formation précités. 75% des stagiaires ont été formés à distance.

343

En 2021, 343 architectes formés grâce à 15 formations co-organisées par l'Ordre à Marseille et à Nice.

P39

L'organisation de formations gratuites

Soucieux de servir les architectes de la région et de se montrer solidaires et compréhensifs face à la crise traversée en 2020, l'Ordre et Fibois Sud ont organisé en décembre 2020 une formation gratuite pour tous les architectes. Financée grâce au projet européen Alcotra HABIT.A⁴, les élus ont voulu inscrire le thème de cette formation dans un contexte local et proposer d'aborder la construction bois comme solution face au réchauffement climatique en territoire de montagne.

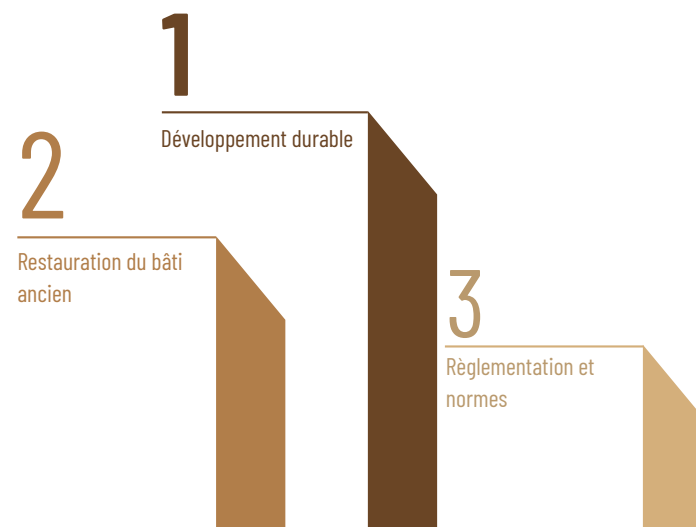
- **36 architectes** y ont participé dont 28 ont validé le test final à plus de 80% de taux de réussite. En décembre 2021, l'Ordre a à nouveau proposé une formation gratuite, dispensée par la Fondation Architectes de l'Urgence⁵.
- **30 architectes** en ont bénéficié.

Un sondage pour la formation continue en 2021

Un sondage pour recenser les besoins des architectes de la région en matière de formation a été ouvert d'août à septembre 2021.

205 architectes y ont répondu, soit 7% des inscrits de la région.

Podium des domaines privilégiés pour la formation continue :



Viennent ensuite le chantier, les outils informatiques et la commande privée.

4 et 5. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au chapitre sur les spécificités territoriales.

- Intérêt n°1 pour le domaine Développement durable et pour celui de la Réglementation : RE 2020
- Intérêt n°1 pour le domaine Restauration du bâti ancien : Pathologie de l'enveloppe

Le sondage montre également que la formation à distance a fait ses preuves :

Le détail des résultats du sondage est disponible sur www.paca.architectes.org.

71%

des répondants ont déjà suivi une formation en ligne

>

81%

ont jugé cette expérience positive ou très positive

44%

des répondants plébiscitent un format mixte (blending learning),

>

31%

le distanciel

>

25%

le présentiel

La formation continue, une obligation déontologique

Présente dans le Code de déontologie depuis 1980 et encadrée depuis 2016 par un décret du ministère de la Culture, l'obligation consiste pour l'architecte :

- À suivre 20h par an de formation dont 14h de structurée et 6h de complémentaire OU 60h pour 3 ans ;
- À déclarer les formations suivies via son espace personnel Architectes.org.

Le Conseil Régional de l'Ordre a pour mission de contrôler la formation continue, le contrôle débutera en 2022.

Une communication renforcée

En plus de la mensualisation de la newsletter dédiée à la formation, un webinaire d'information a été organisé le 6 mai 2021 à destination des architectes afin de faire passer des informations avant le premier contrôle triennal.

- 65 connexions en live
- 115 vues en replay

Les événements sur l'avenir de la profession

La table ronde sur le réemploi des matériaux

Le 17 janvier 2020, l'Ordre des Architectes PACA a invité des intervenants qualifiés pour faire découvrir la filière du réemploi des matériaux, susciter l'envie d'adhérer à cette démarche et donner quelques clés pour se lancer. L'événement s'adressait aux architectes, mais également aux élus et aux entrepreneurs. Le replay est disponible sur www.architecturesenligne.org.

Le séminaire « Architecte demain ?! »

En novembre 2020, à Nantes, les conseillers ont participé à un séminaire de prospective métier avec 8 autres conseils régionaux de l'Ordre.

Le thème de cette rencontre était formulé comme une question ouverte encourageant ainsi les conseillers à questionner la pratique professionnelle du futur : « Architecte demain ?! ». Des sujets tels que le devenir de l'institution, sa légitimité, son utilité et ses moyens d'action ont pu également en découler et nourrir le fonctionnement quotidien des CROA.



P42 DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LES ACTEURS DU BÂTIMENT ET DE LA CULTURE

Les collaborations avec la filière de la construction

Réunions de travail liées à la crise sanitaire

Dès mars 2020, le CROA PACA a fait du confinement une opportunité de renforcer ses liens avec les acteurs du bâtiment, en participant à des réunions de travail en visioconférence pour œuvrer sur des projets communs.

Communications aux maires de Vaucluse

Face aux difficultés provoquées par la crise sanitaire sur les chantiers, le CROA PACA s'est associé à la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Vaucluse, au CINOV PACA-Corse, et aux Constructeurs et aménageurs de la FFB PACA-Corse pour proposer en juin une charte de bonnes pratiques pour la gestion des chantiers en Vaucluse, qui a notamment été ratifiée par le Département et le Grand Avignon.

Ces mêmes organisations ont ensuite adressé un courrier à tous les maires du département pour les alerter sur l'urgence économique et sociale de la situation du BTP, notamment sur le fort ralentissement de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Intervention de la présidente à la journée annuelle du BTP 05

Le 4 septembre 2021, Maryline Chevalier a été invitée à participer à l'un des débats de la journée annuelle de la Fédération du Bâtiment des Hautes-Alpes, consacré à l'habitat de demain. Elle a particulièrement insisté sur l'importance de favoriser la réhabilitation, la rénovation de l'existant et l'usage d'éco-matériaux.

P43 Les rencontres « et après ? » en 2020

Lors du premier confinement, parallèlement aux travaux de gestion de crise mis en place, le CROA a souhaité faire de ce moment historique une occasion de penser l'après, en vue de réaffirmer le statut de l'architecte et l'intérêt public de l'architecture. Des échanges informels ont donc été organisés avec :

- **Jacques Sbrigio**, architecte-urbaniste ;
- les directeurs des CAUE de la région : **Alain Mars** (05), **Pierre-Jean Abraini** (06), **Gilles Galice** (13), **Wilfrid Jaubert** (83) et **Jean-Charles Gros** (84) ;
- les présidents des syndicats des architectes : **Matthieu Marin** (06) et **Maxime Repaux** (13) ;
- **José Moralès**, architecte et tête de liste élu au 1^{er} tour pour la mairie de La Bouilladisse ;
- **Rémi Duthoit**, paysagiste et candidat sur une liste citoyenne au 2nd tour de la mairie de Forcalquier ;
- **Marion Derivière**, responsable de la Villa Romée Provence,
- **Denis Dessus**, président du Conseil national de l'Ordre ;
- **Jacques Anglade**, ingénieur charpentier.

P44 Le retour des événements à l'ordre en 2021

Dès septembre 2021, au moment de l'assouplissement des restrictions liées à la situation sanitaire, l'Ordre a pu accueillir à nouveau des événements liés à l'architecture et à la profession :

17 sept
2021

Rencontre de l'Agam
dédiée à « La nature en ville »

11 oct
2021

**Lundi de la transition de la Ville de
Marseille sur le thème :**
« De l'éco-conception à l'éco-construction
: mieux habiter la ville »

15>21 oct
2021

Image de ville
le festival de film qui questionne
l'architecture et la fabrique de la ville

L'accueil de ces événements a pour double objectif de renforcer l'identification des locaux de l'Ordre comme un lieu emblématique dédié à l'architecture à Marseille, et de nouer et renforcer les partenariats avec les acteurs de la construction et de la culture.



P46 VALORISER NOS SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

Un projet européen pour l'habitat des alpes du sud

Depuis 2015, l'Ordre des Architectes PACA participait au programme de coopération transfrontalière Alcotra avec le projet « HABIT.A ». Focalisé sur le territoire transalpin, HABIT.A s'est intéressé à l'adaptation des habitats de la montagne, face aux conséquences du changement climatique. Mené notamment par des architectes, il a été l'occasion de riches échanges, de réflexions approfondies, de confrontations des pratiques professionnelles des deux pays.

L'équipe HABIT.A :

En Italie

Ordre des architectes de Cuneo
Région Piémont
iiSBE Italia

En France

Ordre des architectes PACA
Pays S.U.D.
Envirobat-BDM

Il s'est achevé en décembre 2020 avec trois conclusions :

La parution de l'ouvrage :

Habiter les Alpes du Sud, demain face au changement climatique

Il présente les conclusions de cette recherche et ouvre des pistes de réflexion pour les acteurs de la montagne et du bâti et pour les pouvoirs publics.

2 120

exemplaires envoyés

L'événement :

Conférence finale en visio du projet européen

2 décembre

Avec l'intervention de Samuel Chwalibog architecte, pour l'Ordre des Architectes PACA

229

participants

La formation gratuite :

La construction bois comme solution au changement climatique en territoire de montagne, les 8 et 10 décembre, organisée par l'Ordre des Architectes PACA et Fibois Sud

36

architectes en ont bénéficié

P47 La mobilisation pour l'architecture d'urgence

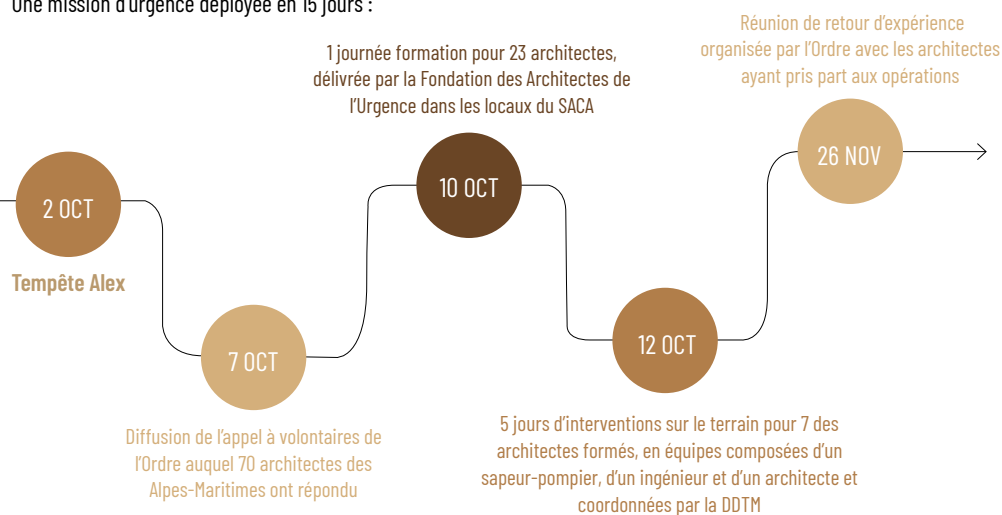


2020 : mobilisation de l'Ordre suite à la tempête Alex

Le 2 octobre 2020, la tempête Alex s'est abattue sur les vallées de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée, dans les Alpes-Maritimes, provoquant des dégâts considérables. Face à la destruction des infrastructures, des bâtiments et l'effondrement de certaines fondations, l'Ordre des Architectes PACA s'est rapidement joint à l'élan de solidarité qui s'est mis en place en lançant un appel à volontaires auprès des architectes de la région.

Grâce à la Fondation Architectes de l'urgence, une partie de ces volontaires ont pu être formés et intervenir aux côtés des équipes sur place pour participer aux diagnostics à effectuer sur les bâtiments restants.

Une mission d'urgence déployée en 15 jours :



2020 : création d'un fonds de solidarité

Suite à cette mission, le 13 novembre 2020, le Conseil de l'Ordre a voté la création d'un fonds de solidarité qui pourra servir en cas de nouvelles catastrophes climatiques, pour permettre à des architectes d'intervenir en urgence tout en se prémunissant en termes d'assurance.

2021 : constitution d'un groupe pour l'architecture d'urgence en PACA

Après la tempête Alex, l'Ordre a montré sa capacité à agir dans l'urgence face à ce type d'événement, et a également souhaité donner une suite à cette mobilisation. Grâce au fonds de solidarité voté par le Conseil fin 2020, le partenariat initié avec la Fondation Architectes de l'urgence a pu être approfondi et une nouvelle formation destinée aux architectes a été co-construite :

- Du 1^{er} au 3 décembre : formation de 30 architectes à Nice
- 3 décembre : conclusion de la formation à St-Martin-de-Vésubie par une visite de terrain conduite par Alain Jardinot, 1^{er} adjoint au maire, et une conférence de presse.

Au-delà de cette formation, c'est un véritable réseau d'architectes formés, engagés et mobilisables rapidement en cas de catastrophe que l'Ordre a souhaité créer, afin qu'il puisse intervenir sur tout le territoire aux côtés des autorités. Une 2^e session de cette formation sera dispensée à Marseille en 2022 pour étendre le groupe à l'échelle régionale.

La représentation dans les instances nationales et interrégionales

Le Conseil régional peut exprimer sa position auprès du Conseil national en fonction des particularités territoriales qui sont les nôtres et qui impactent le travail des architectes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment grâce :

- à la conférence des régions, qui réunit Conseil national et président-e-s de région ;
- à la commission des finances à laquelle siègent tous les trésorier-e-s ;
- au comité de pilotage juridique (JURIET) et à la conférence des secrétaires ;
- au groupe de travail national sur la communication.

L'interrégion

Il participe également, 3 fois par an, aux réunions de travail sur des sujets opérationnels et politiques avec les Conseils Régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Corse, de Nouvelle-Aquitaine, d'Occitanie, des Pays-de-la-Loire et d'Île-de-France. Cette « interrégion » mutualise ses ressources et connaissances pour mener des actions communes ou faire remonter des propositions à l'échelle nationale.





Directrice de la publication : Maryline Chevalier, présidente

Rédaction et coordination éditoriale : Virginie Feisthauer, responsable de la communication

Conception graphique : Atelier Chose & Co

Imprimerie Ranchon : Parc des lumières, 7 rue Nicéphore Niépce, 69800 St-Priest

Parution et dépôt légal : Juin 2022 / ISSN 2677-4402



Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Provence-Alpes-Côte d'Azur

Accueil physique :

12, bd Théodore Turner, 13006 Marseille
Du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 17h

Accueil téléphonique :

04 96 12 24 00 Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Email : ordresarchitectes@croapaca.fr

Permanence juridique : par téléphone uniquement

Mardi et jeudi de 14h à 17h

04 96 12 24 00 / juridique@croapaca.fr

Site internet : www.paca.architectes.org

Ce rapport d'activité a été imprimé avec le soutien de la MAF.

MAF | Mutuelle
des Architectes
Francçais
Assurances
VOUS AVEZ L'AIDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.

**ORDRE
DES
ARCHITECTES**

